

Brest, le 25 novembre 2016. N° 07 SHOM/SG/AC/NP

SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE

AGENCE COMPTABLE

Dossier suivi par : CP Serge Arzel

N° tél. : 02 56 31 23 27 Mél : serge.arzel@shom.fr

MODIFICATIF N° 2

Objet : Avenant à l'article 2 de la décision relative à la nomination

d'un régisseur du groupe océanographique du Pacifique.

Référence : Décision n° 22 SHOM/SG/NP du 2 mars 2015.

-

L'ingénieur général de l'armement Bruno Frachon directeur général du SHOM

- vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics;
- vu la décision instituant une régie de dépenses auprès du groupe océanographique du Pacifique Nouvelle Calédonie ;

DECIDE

L'article 2 de la décision citée en référence est modifié comme suit :

Article 2 : Suppléance.

En cas d'empêchement, l'adjoint administratif principal (AAP) Katalina Boyer est remplacé par le Maître Principal (MP) Olivier Feuillas en ce qui concerne le GOP Nouméa à partir du 1^{er} novembre 2016.

Destinataire : GOP

<u>Copies intérieures</u> : SG - AC – Archives (SGAC 01.01).



SHOM – 13 rue du Chatellier – CS 92803 – 29228 Brest cedex 2 BCRM de Brest – **SHOM** – CC 08 – 29240 Brest cedex 9 Avis de l'agent comptable, IDHC Pascale Bréhon

Le directeur général du SHOM IGA Bruno Frachon

Avis favorable

Signé : Pascale Bréhon.

Signé: Bruno Frachon.

Vu pour acceptation

Le régisseur AAP Katalina Boyer Le suppléant GOP BHNC MP Olivier Feuillas

<u>Signé</u>: Katalina Boyer <u>Signé</u>: Olivier Feuillas